



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260304-202603D033-DE
N° 202603D033
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception en préfecture : 04/03/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
3 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 1

Votants : 26

Date de la
convocation :
25 février 2026

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six le 03 mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET –
– A. DUPERRIER – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT
– S. BAUDIN – F. CANARD – P. NOBLET – J. BERTHET – M. BIELOKOPYTOFF

ABSENTS :

A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. FROMENTIN a donné pouvoir à M. MACON
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
S. CLOUPET a donné pouvoir à I. DUBOIS

D. SEBAL absente

SUBVENTION 2026 DU BUDGET PRINCIPAL AU CCAS

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide et d'action sociale. La commune accorde annuellement une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Il assure plus particulièrement le subventionnement des organismes sociaux du territoire et l'accomplissement de la politique sociale de la commune auprès des publics fragiles et en difficulté (personnes seules sans charges de famille).

Un poste à temps complet permet à l'établissement de remplir les différentes missions qui lui incombent. Pour permettre l'équilibre de ce budget, il a été inscrit au budget principal un versement sous forme de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **AUTORISE le versement d'une subvention de 83 787.13 € au CCAS, au titre de l'exercice 2026**
- **PRECISE que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours au compte 657363**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Mars 2026

Le Maire, Pierre LARRIEU

